

# Demain, procès de Julien Sanchez, maire de Beaucaire qui a pris des arrêtés "islamophobes"

écrit par Christine Tasin | 21 septembre 2016



Superbe video patriote, et révoltante...

Rappel

<http://resistancerepublicaine.com/2015/08/03/beaucaire-comment-un-tribunal-francais-a-t-il-pu-recevoir-une-telle-plainte/>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/07/30/tous-avec-le-maire-fn-de-beaucaire-julien-sanchez-contre/>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/08/27/champagne-beaucaire-le-maire-fn-gagne-la-bataille-contre-des-commerçants-musulmans/>

Les débats lors du procès de Julien Sanchez avaient été tendus :

## Extraits de l'article de France3

Cette [plainte](#) pour « entrave à l'exercice d'activité économique par dépositaire de l'autorité publique à raison de l'origine, l'ethnie ou la nationalité » avait été déposée après deux arrêtés municipaux pris par Julien Sanchez les 16 et 17 juin 2015, au début du ramadan. Ces textes interdisent notamment l'activité « des épicerie, primeurs et commerce de distribution » à partir de 23 heures dans certaines rues seulement.

Cité à comparaître à 14 heures au tribunal de Nîmes, le jeune maire FN de Beaucaire

a dû attendre quatre heures sur des bancs où se sont côtoyés parfois de manière houleuse ses soutiens et ses opposants. Le président du tribunal a dû faire calmer les clameurs à plusieurs reprises et a menacé de faire évacuer la salle. On essaie de nous nuire, de nous atteindre politiquement, a affirmé Julien Sanchez. On nous accuse d'islamophobie alors qu'il s'agit de nuisances sonores. Je ne vois pas le rapport. »

Julien Sanchez a eu des échanges tendus avec le président **Jean-Pierre Bandiera**, qui, lassé que le jeune maire élude ses questions, lui a notamment lancé : « Ne vous faites pas plus stupide que vous n'êtes ». « Je ne suis pas assistante sociale », a de son côté répondu l' élu à la question de savoir pourquoi il n'avait pas consulté les commerçants avant de prendre ces arrêtés.

L'avocate du maire FN, **Sylvie Josserand**, a réclamé la relaxe et accusé les parties civiles de vouloir « mêler le droit à la politique » pour « dégommer » Julien Sanchez avec un « délit bidon ».

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon/gard/beaucaire/proces-de-julien-sanchez-delibere-au-10-mars-pour-le-maire-fn-de-beaucaire-899081.html>

En mars, le tribunal avait demandé un supplément d'information...

<http://www.midilibre.fr/2016/04/16/audience-tendue-a-la-cour-d-appel,1318256.php>

Et demain on devrait avoir le verdict...

Extraits de la video à retenir, entre autres...

*Le juge a demandé au SRPJ de vérifier la véracité des allégations du Maire « comme si je prenais des arrêtés municipaux pour embêter les gens ».*

*Les commerçants se sentent protégés par la Préfecture qui n'envoie jamais personne pour faire appliquer les arrêtés municipaux et aider la police municipale.*

*Le communautarisme prime désormais sur les valeurs et les principes.*

*Je refuse que les rues de Baucaire soient une zone de non droit. Elles ne doivent pas être une zone de non droit.*

*Le juge estimera-t-il que, parce que des commerçants se victimisent en mettant en avant leurs origines, ils auraient un droit plus supérieur, plus important que la tranquillité publique.*

**Rendez-vous jeudi 22 septembre à 14 heures au tribunal de Nîmes, l'audience est libre.**